

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 8

Artikel: Que rein ne sâ, rein ne grâvè
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dès que renaîtraient les beaux jours.
 Un matin, quelle fut leur joie !
 Quatre œufs mignons et tachetés
 Se trouvèrent à leurs côtés.
 Voilà nos époux enchantés
 Des présents que Dieu leur envoie !
 Bientôt une douce chaleur
 Et les soins patients de la mère
 Brisent la demeure première
 De ce joli peuple jaseur.
 Les parents, d'une aile rapide,
 Suivent l'insecte dans les airs,
 Effleurent l'élément humide,
 Portant à leur famille avide
 Les fruits de ces larcins divers.
 Or un jour que trop près de terre,
 Nos oiseaux prenaient leurs ébats,
 D'un seul bond, deux coupables chats,
 Enfants du vice et du mystère,
 Les firent descendre là-bas,
 Séjour d'où l'on ne revient guère.
 Mais les petits?... Abandonnés,
 Privés d'amour, de nourriture,
 Ils périront, la chose est sûre.
 Hélas ! pourquoi donc sont-ils nés ?
 Entendez-vous leur voix plaintive,
 Leurs cris déchirants ? Ils ont faim ;
 Le nid se glace. Mais soudain,
 De tous les points du ciel arrive
 D'oiseaux un charitable essaim.
 Ils prodiguent à la couvée
 Les soins de la maternité ;
 Pour elle plus d'adversité,
 Et cette famille est sauvée.

J. BESANÇON.

Lausanne, le 15 février 1880.

Monsieur,

Ayant appris que vous êtes un des philanthropes auxquels on peut adresser les dons pour la loterie lausannoise en faveur des pauvres, je prends la liberté de vous envoyer ma modeste offrande, en vous priant de vouloir bien la faire parvenir au Comité.

J'aurais vivement désiré pouvoir vous faire un don en or ou en argent, ou vous offrir quelque objet précieux, mais je suis un jeune chirurgien-dentiste américain qui ne possède encore que ses talents.

En lisant la liste des dons pour la loterie, j'ai vu que plusieurs industriels offrent des bons relatifs à leur industrie, par exemple : bons pour bains, pour blanchir une cuisine, pour photographier, pour courses en vélocipède, etc., etc. Il est vrai que de tels bons peuvent échoir à des personnes qui ne pourront guère les utiliser; ainsi le bon pour bains peut échoir à quelqu'un qui craint autant l'eau qu'un caniche hydrophobe; — celui pour blanchir une cuisine à une personne qui ne possède pas de maison et qui n'aura pour demeure, sa vie durant, qu'une chambrette; — celui pour photographier à une vieille femme qui ne se souciera nullement de faire passer à la postérité ses traits anguleux et ses rides; — celui pour courses en vélocipède à un pauvre vieux perclus, et ainsi d'autres bons. Il est vrai encore que de tels dons sentent un peu la réclame et ne sont pas précisé-

ment faits conformément au précepte : *Quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite.* Mais bien des personnes pensent que la fin sanctifie les moyens. Comme c'est là aussi mon opinion, je vous prie de vouloir bien faire figurer en tête de la prochaine liste de dons un bon pour l'extraition de quatre dents, incisives ou molaires. Sans doute que ce lot pourra aussi échoir à une jeune personne qui a des dents magnifiques et en parfait état, mais si Dieu lui fait, ainsi qu'à moi, la grâce de vivre de longues années, peut-être se trouvera-t-elle, dans vingt ou trente ans, dans le cas d'utiliser mon bon en recourant à mon ministère.

Veuillez, Monsieur, excuser l'embarras que je vous donne et agréer l'assurance de ma considération distinguée.

S. VALDENSIS,
chirurgien-dentiste américain.

Que rein ne sâ, rein ne grâvè.

L'assesseu et lo syndico dè X. étiont gaillâ dâi bravès dzeirs. D'ailleu n'ariont pas dinsè étâ dein lè z'autoritâ se cein avâi étâ dâi bracaillons; kâ n'ia pas : n'est pas assesseu ni syndico quoi vâo ! faut po cein dè la cabosse et dè la concheince. L'amâ-vont ti dou lè bons bocons ; mâ cein ne grâvè tot parâi pas d'êtrè crâno citoyen, et quand la Justice dè pé s'asseimblâvè, lo dzudzo, lè z'assesseu, lo greffier et mémameint l'hussier sè sauvâvont pas ein saillesseint de la tenâblia, kâ vo sédè :

Les bons Vaudois sont pas si fous
De se quitter sans boire un coup.

Et coumandâvont à la pinta d'avau on bon fédzo dè vé avoué dâi truffès frecachès, que l'arrozâvont dè boutsi et sè separâvont tot rizolets ein sè de-seint : « A la revoyance ! »

Lo syndico ne cratchivè pas su lo ruti non plie. Ein hivai, la municipalità s'asseimblâvè lo deçando né, après avâi tot reduit, et l'étai bin on n'hazâ se s'allâvont cutsi sein avâi medzi on bertou que fassont leu mémo. Tandi que ion dâi municipaux copâvè la toma pè petitès rebibès et pè nocettès, on autre pliounâvè lè z'ougnons et lè fratsivè pè petitès bocons su lo protoco ào greffier, que tegnâi la péla su lo fornet, po férè fondrè on bocon dè buro, kâ on n'a pas adé dè la toma grassa, et lo boursier préparâvè on bliosset dè pâivro et tegnâi la péletta po mélliâ et remouâ tot lo commerce, dein la péla. Tandi cé temps, lo sergent allâvè queri on bidon de nové, et coumeint tsacon avâi soin d'apportâ on verro et on cartâi dè pan, lâo manquâvè perein. Quand tot étai prêt et que lo syndico avâi agottâ, lâo fasâi : « Ora, hardi ! » et sè mettions ti ein riond déveron la péla, iô s'appedansivont ào tot fin ein planteint lâo bocon dè pan dein lo bertou, que dâi iadzo lâi avâi dâi ribans dè toma que tegnont du la péla tant quiè dein lo mor dâi municipaux. Ma fâi po dâo bon, l'est dâo bon; et avoué onno verrâ après totès lè quatâ moocès, n'ia pas moian dè mî soupâ.

On dzo que l'assesseu et lo syndico étiont partis po vairè lão vatsès à la montagne, l'aviont couâite d'arrevâ à n'on cabaret po sè férè férè on bon repé, kâ on âmè prâo, quand l'est qu'on medzè défrou, s'accordâ oquie qu'on n'a pas ti le dzo à l'hotô ; mâ l'étiont ein couzon dè vairè cein qu'on lão porrâi bailli, kâ on ne trâovè pas adé cein qu'on voudrâi. Ein arreveint don à cé cabaret ein question, cheintiront dza bon ein eintreint. « L'est bon signo ! » se fe l'assesseu, que tracè vai lo soyi et que vâi on bouébo ein trein dè remouâ avoué 'na fortsetta, on fédzo, po pas que sè bouriâi.

— No faut cé fédzo, coute que coute, se fâ à la carbatière.

— Eh ! l'est bin à votron serviço, se le repond ; ne l'en met pace que n'en tiâ stu matin, et se vo fâ pliési, y'a bio férè.

Lo syndico vouâite cein on momeint, sein pipâ lo mot, et tot d'on coup ye fâ à la fenna :

— Por mè, ye voudré dâi z'âo ; fédè-mè onna bouna omeletta.....

Quand tot est prêt, on lão sai lo medzi à la tsambla à bâirè, et quand sè sont bin reletsi ti dou, l'assesseu fâ âo syndico :

— Ora, dis-mè vâi porquie te n'as rein volliu dè fédzo, kâ l'étai ma fâi adrâi bon ?

— Eh bin ! se repond lo syndico, ein recaffeint tè vé derè : ne sé pas se cé bouebo l'a z'u 'na maladi, mâ tantiâ que l'a la téta plieinna dè molans et y'é vu qu'en sè gratteint l'est tche oquie dein lo fédzo ; ma fâi cein m'a dégottâ et n'en n'é rein volliu.

Et ye recaffâvè à sè teni lo veintro, tandi que l'assesseu que coumeincivè à avâi mau âo tieu, lo disputâvè po cein que lo lâi avâi pas de et sailles-sâi po degobelhi quand lo bouébo eintrè dein lo pâilo.

— Eh ! tsancro dè caïenet, se lâi fâ, pâo-tou pas mettrè ta carletta quand te fâ dâo medzi, po ne pas que ta vermena tschâisè permî.

— Coumeint volliâi-vo que la metto, se repond lo bouébo ; pisque ma mère s'en sai po débattrè lè z'âo dedein, quand le fâ dâi z'omelettès !...

Adon, vo z'arâi failu vâirè : l'assesseu coumeinça assebin à recaffâ, tandi que lo syndico cheintâi son tieu lâi dolliattâ, et l'appriront que que l'histoire dâo fétu dè paille et d'âo tra, qu'est dein la Biblia, est bin vretablia, et que se s'étiont conteintâ dè medzi et dè ne pas sè coufénâ cein sardâ mi z'u, kâ : que rein ne sâ, rein ne grâvè.

Miss Arabella.

VI

Miss Arabella était ahurie. D'accusatrice elle devenait accusée, et certes il lui était moins aisé de se défendre que de noircir les deux personnages qu'elle aurait tant tenu à confondre et à rabaisser. Elle tremblait de colère, et il lui fallut quelques instants pour se remettre de l'agitation qui la tourmentait.

— Mon bon, mon excellent frère, fit-elle alors de son ton ordinaire, patelin et trainant ; j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous mettre au courant de certaines choses que je remarquais dans la maison. Le ciel m'est témoin que je n'ai jamais

eu en vue que votre bonheur, comme celui de tout le monde. Vous savez que j'ai toujours défendu la vertu ; mais je ne souhaite rien tant que de voir régner autour de moi la paix et la concorde.

— Vous nous l'avez déjà dit si souvent, répliqua tranquillement sir Wilson, que nous finirions par vous croire si vos actions ne protestaient constamment contre vos discours. Encore une fois, je vous somme, et avec plus d'insistance que jamais, de m'apprendre quels motifs ou quels prétextes vous avez eus pour me faire soupçonner ma femme.

— Pour vous conserver le repos du cœur, répondit Arabella en levant les yeux au ciel. — Défiez-vous des apparences, quand le mal est honoré dans une maison, la bénédiction de Dieu s'en retire et tout s'en ressent.

La jeune femme sourit ; mais la vieille fille lui lança un regard foudroyant et tira lentement de son sac la lettre qui devait servir à la fois de fondement et de preuve à son réquisitoire.

— Je vous ai dit, Georges, que le péché est en honneur dans cette maison, poursuivit solennellement la duâgne austère. J'ai toujours considéré comme une mission de lui faire la guerre par tous les moyens possibles, et je ne faillirai pas à la tâche, si lourde qu'elle puisse être parfois... Que votre femme avoue qu'elle a reçu secrètement, ce matin, une lettre de sir Carey, et puisse le rouge de la honte couvrir son front quand elle vous en demandera pardon à genoux !

Mais lady Wilson rougit moins que jamais ; au contraire, elle ne put s'empêcher de rire aux éclats, et demanda à sa belle-sœur d'un ton de moquerie peu dissimulé :

— Est-ce que mon impeccable belle-sœur a lu la lettre, ou ses conjectures reposent-elles simplement sur cette circonstance que je l'ai reçue moi-même ?...

— Je croyais qu'il était permis de démasquer une hypocrite, répondit miss Arabella avec un air olympien : Je l'ai parcourue rapidement, et, à mon immense douleur, mes craintes ne se sont que trop justifiées.

— Mon cher ami, dit lady Wilson à son mari, aie la bonté de lire en entier cette lettre dont je t'ai rapporté le sens tantôt. Peut-être seras-tu assez heureux pour ramener le calme dans l'esprit de notre sœur et pour lui démontrer que ses soupçons sont aussi inconvenants qu'offensants.

Sir Georges arracha plutôt qu'il ne prit l'objet du litige des mains de la revêche Arabella et lut lentement ce qui suit :

« Chère lady,

» L'amitié que vous n'avez cessé de me témoigner, et dont vous m'avez donné maintes preuves, me fait espérer que vous ne serez pas hostile à mon amour pour votre fille Alice. Vous n'ignorez pas mes sentiments ; c'est pourquoi j'entre tout de suite en matière. Votre mari, tout en me conservant son estime, oppose des difficultés à cause de la différence d'âge qui nous sépare. Ce serait à vous de lever cet obstacle à ses yeux, en acceptant le rôle de médiatrice, puisqu'il existait pour sir Georges comme pour moi et que vous n'en êtes pas moins la plus heureuse des femmes.

» Je serai ce soir des vôtres. Je vous prie de m'accorder, après le thé, un entretien particulier pour que je puisse vous faire part de tout ce que mon cœur éprouve.

» Tâchez surtout d'éloigner votre belle-sœur, et cela sans qu'elle s'en aperçoive. Dans cette circonstance, nous ne pouvons pas nous fier à elle ; elle ne manquerait pas de tout ébruiter. Or je tiens essentiellement à ce que la chose reste secrète jusqu'à ce que le consentement de votre époux me concède le droit de proclamer tout haut ce que j'ai soigneusement caché jusqu'ici.

» Si, grâce à votre intermédiaire, je puis parvenir à obtenir ce consentement, objet de tous mes vœux, vous pourrez me considérer comme le plus heureux des hommes ; d'autant plus que j'ai tout lieu de croire que le cœur de miss Alice répond au mien.

» Comptez, dans tous les cas, chère lady, sur le plus dévoué de vos serviteurs.

» Sir Edmund CAREY. »

Comment peindre la confusion, la honte, le dépit, la fureur de miss Arabella lorsqu'elle entendit une à une défilier ces phra-